



**BEST  
TOURISM  
VILLAGES**  
by UN Tourism

# Best Tourism Villages by UN Tourism

Clauses et Conditions





# Best Tourism Villages by UN Tourism

Clauses et conditions

Édition 2026

Février 2026

## Conditions

## 1. Introduction

- 1.1 L'Organisation mondiale du tourisme (ONU Tourisme) est l'institution des Nations Unies chargée de promouvoir un tourisme responsable, durable et universellement accessible.
- 1.2 Organisation internationale chef de file dans le domaine du tourisme, l'action de l'ONU Tourisme est une action de promotion du tourisme comme moteur de la croissance économique, du développement inclusif et de la durabilité environnementale. L'ONU Tourisme donne des impulsions et apporte un appui au secteur pour faire avancer le savoir et les politiques du tourisme dans le monde entier.
- 1.3 Le tourisme fait vivre de nombreuses collectivités rurales<sup>1</sup> et possède une capacité incomparable d'offrir des possibilités nouvelles en matière de création d'emplois, de promotion et de protection des ressources naturelles et culturelles, et d'autonomisation des femmes et des jeunes.
- 1.4 L'ONU Tourisme a proclamé 2020 « Année du tourisme et du développement rural ». Pour la Journée mondiale du tourisme 2020 célébrée sur le même thème, l'ONU Tourisme a fait paraître les « Recommandations sur le tourisme et le développement rural – Guide pour faire du tourisme un instrument efficace au service du développement rural<sup>2</sup> », qui ont été approuvées par la vingt-quatrième session de l'Assemblée Générale de l'ONU Tourisme, tenue du 30 novembre au 3 décembre 2021 à Madrid, Espagne ([A/RES/732\(XXIV\)](#)). Ces recommandations à l'usage des gouvernements, du secteur privé et de la communauté internationale pour exploiter pleinement le potentiel et la résilience du tourisme en vue du développement socioéconomique inclusif et durable des zones rurales.
- 1.5 Toujours en 2020, dans le cadre de la présidence saoudienne du G20, l'ONU Tourisme et le groupe de travail du G20 sur le tourisme ont élaboré le Cadre d'AlUla pour un développement communautaire inclusif grâce au tourisme<sup>3</sup> dans le but de promouvoir le tourisme entendu comme un instrument efficace au service de l'autonomisation des populations et d'un avenir durable.
- 1.6 Dans le prolongement de l'Année du tourisme et du développement rural en 2020, des Recommandations de l'OMT sur le tourisme et le développement

---

<sup>1</sup> Journée mondiale du tourisme 2020 – *Note technique Tourisme et développement rural* - OMT <https://www.unwto.org/world-tourism-day-2020/tourism-and-rural-development-technical-note>

<sup>2</sup> Organisation mondiale du tourisme (2020), *Recommandations de l'OMT sur le tourisme et le développement rural – Guide pour faire du tourisme un instrument efficace au service du développement rural*, ONU Tourisme, Madrid, DOI : <https://doi.org/10.18111/9789284422173>

<sup>3</sup> Présentation du Cadre Al-Ula pour le développement communautaire inclusif grâce au tourisme à l'occasion du Conseil exécutif - 113e session, Madrid (Espagne), 18-19 janvier 2021 ([https://webunwto.s3.eu-west-1.amazonaws.com/s3fs-public/2021-01/Alula\\_EC.pdf?UEASxUHJPgi.pVPFidsEJVVzSCE6wHMf](https://webunwto.s3.eu-west-1.amazonaws.com/s3fs-public/2021-01/Alula_EC.pdf?UEASxUHJPgi.pVPFidsEJVVzSCE6wHMf))

**Conditions**

rural et du Cadre d'AIUIa, l'ONU Tourisme a engagé un nouveau projet pilote: l'initiative des Best Tourism Villages by UN Tourism qui a été approuvée par l'Assemblée Générale de l'ONU Tourisme à sa vingt-quatrième session, tenue le 30 novembre-3 décembre 2021 à Madrid, Espagne ([A/RES/732\(XXIV\)](#))<sup>4</sup>. Elle vise à maximiser le rôle du tourisme pour :

1. Réduire les inégalités régionales de revenus et de développement
2. Lutter contre l'exode rural
3. Faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des jeunes
4. Promouvoir la transformation rurale et renforcer la capacité de traction
5. Renforcer la gouvernance à plusieurs niveaux, les partenariats et la participation active des communautés (collaboration public-privé-communauté)
6. Améliorer la connectivité, les infrastructures et l'accès au financement et à l'investissement
7. Faire avancer l'innovation et la numérisation
8. Innover en matière de développement des produits et d'intégration de la chaîne de valeur
9. Promouvoir la relation entre les systèmes alimentaires durables, équitables et résilients et le tourisme pour préserver la biodiversité, la biodiversité agricole, le patrimoine culturel et la gastronomie locale
10. Favoriser la conservation des ressources naturelles et culturelles
11. Promouvoir les pratiques durables en vue d'une utilisation plus rationnelle des ressources et d'une réduction des émissions et des déchets
12. Renforcer l'éducation et l'acquisition de compétences

---

<sup>4</sup> A/RES/732(XXIV) Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale à sa vingt-quatrième session tenue du 30 novembre au 3 décembre 2021 à Madrid, Espagne ([https://webunwto.s3.eu-west-1.amazonaws.com/s3fs-public/2021-12/A24\\_Resolutions\\_Fr\\_1.pdf?OsWVd\\_a4KrCF25r6FoR\\_bNTSGTurzXWg](https://webunwto.s3.eu-west-1.amazonaws.com/s3fs-public/2021-12/A24_Resolutions_Fr_1.pdf?OsWVd_a4KrCF25r6FoR_bNTSGTurzXWg))

## Conditions

## 2. En quoi consiste l'initiative des Best Tourism Villages by UN Tourism ?

- 2.1 Avec pour ambition de faire du tourisme une force positive pour la transformation, le développement rural et le bien-être des communautés, l'initiative des Best Tourism Villages by UN Tourism, qui fait partie du programme de l'ONU Tourisme sur le tourisme au service du développement rural, vise à faire progresser le rôle du tourisme dans la valorisation et la sauvegarde des villages ruraux ainsi que leurs paysages, leurs systèmes de connaissance, leur diversité biologique et culturelle, leurs valeurs et activités locales (agriculture, sylviculture, élevage, pêche) y comprise leur gastronomie.
- 2.2 L'initiative comprend trois composantes principales :
- **Best Tourism Villages by UN Tourism** : elle vise à distinguer des villages qui sont des exemples de destination de tourisme rural remarquable qui possède des atouts culturels et naturels reconnus, qui préserve et promeut les valeurs de la communauté, les produits et les modes de vie ruraux, et qui est clairement attaché à la durabilité dans toutes ses dimensions (économique, sociale et environnementale) avec pour but fondamental de mettre le tourisme au service du développement rural et du bien-être des populations.
  - **Le Programme Upgrade Best Tourism Villages by UN Tourism** : qui offre à certains villages parmi ceux qui ont posé leur candidature et n'ont pas été reconnus comme Best Tourism Villages by UN Tourism la possibilité d'améliorer certains aspects de leur développement touristique, de renforcer leur candidature et d'augmenter leurs chances d'être reconnus comme Best Tourism Villages by UN Tourism.
  - **Le Réseau Best Tourism Villages by Tourism** : c'est un espace pour l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques, d'enseignements et d'opportunités. Le réseau apporte aussi son concours au travail de l'ONU Tourisme de repérage des bonnes pratiques et d'élaboration de directives et de recommandations sur les politiques à mener, et y contribuera par ses analyses et ses connaissances.
- 2.3 L'initiative des Best Tourism Villages by UN Tourism vise à récompenser les villages qui sont des exemples de destinations rurales remarquables et à exposer les bonnes pratiques d'après neuf domaines d'évaluation – voir au point 4. Elle vise également à aider les villages à accroître leur potentiel d'accueillir du tourisme rural, grâce à la formation et l'accès à des possibilités d'amélioration.
- 2.4. Les villages reconnus comme Best Tourism Villages by UN Tourism et ceux qui participent au programme Upgrade sont éligibles pour devenir membres du réseau.

## Conditions

### 3. Admissibilité

- 3.1 L'appel à candidatures est ouvert à tous les États membres de l'ONU Tourisme<sup>5</sup> (dénommés ci-après les États membres ou l'État membre).<sup>6</sup> Les villages ne sont pas censés se porter candidats eux-mêmes. Leur candidature devra toujours être présentée par un État membre.
- 3.2 Les candidatures des États membres qui, à la date de clôture de l'appel à candidatures, sont soumis aux dispositions de l'article 34 des Statuts et/ou du paragraphe 13 des Règles de financement<sup>7</sup> pour des arrières accumulés dans le paiement de leurs contributions, ne seront pas considérées comme éligibles.
- 3.3 Si, à la date officielle de lancement du programme Upgrade, considérée ici comme la date officiellement communiquée par le Secrétariat aux États membres pour le début du programme Upgrade, l'État membre relève de l'une des dispositions susmentionnées, le ou les villages concernés seront considérés comme inéligibles pour participer au programme Upgrade et ne seront pas pris en considération pour devenir membre(s) du réseau Best Tourism Villages by UN Tourism.
- 3.4 En accord avec la définition donnée par l'ONU Tourisme du *tourisme rural*<sup>8</sup> approuvée par l'Assemblée générale à sa vingt-deuxième session en 2017 [A/RES/684(XXII)], les États membres peuvent présenter les candidatures de villages ayant les caractéristiques suivantes :
- Faible densité de population et un maximum de 15 000 habitants (pour cette exigence, le village devra fournir les données du recensement de la population le plus récent) ;
  - Être situé dans un paysage avec une présence importante d'activités traditionnelles telles que l'agriculture, la sylviculture, l'élevage, la pêche.
  - Partager les valeurs et le mode de vie de la communauté.
- 3.5 Aux fins de cette initiative, les quartiers d'un grand village ou d'une municipalité ne peuvent pas présenter de candidature.

---

<sup>5</sup> Les candidatures liées à des villages situés dans un territoire objet d'un différend, de souveraineté ou autre, devant l'ONU ne seront pas prises en considération.

<sup>6</sup> Voir la liste complète des États membres de l'ONU Tourisme à l'adresse <https://www.unwto.org/member-states>

<sup>7</sup> Organisation mondiale du tourisme (2023), Documents de base de l'OMT, Volume I – Statuts, règlements intérieurs, accords ; huitième édition, ONU Tourisme, Madrid. DOI: <https://doi.org/10.18111/9789284424627>

<sup>8</sup> Organisation mondiale du tourisme (2019), Définitions du tourisme de l'OMT, ONU Tourisme, Madrid. p. 34 DOI: <https://doi.org/10.18111/9789284420858>

**Conditions**

- 3.6 Afin de rationaliser le processus d'évaluation, on a limité le nombre total de candidatures de villages par État membre, de sorte que chaque État membre pourra présenter un maximum de **huit** candidatures par édition.
- 3.7 Les États membres qui ont présenté la même candidature (village) deux années consécutives sans être reconnus doivent respecter un moratoire de deux ans avant de présenter à nouveau la même candidature (village).
- 3.8 Les États membres souhaitant présenter des candidatures doivent compléter correctement et envoyer le formulaire de candidature en ligne (disponible sur le site web <https://www.untourism.int/best-tourism-villages-2026>) dans le délai fixé. Aucune autre modalité de candidature ne sera prise en considération. Les candidatures incomplètes, ou reçues après la date limite, ne seront pas prises en considération.
- 3.9 En cas d'avoir besoin de contacter l'État membre au sujet du processus de candidature, les coordonnées fournies par l'État Membre dans le formulaire de candidature seront utilisées. L'ONU Tourisme ne sera pas tenue responsable de la communication d'informations de contact incomplètes ou inexactes.
- 3.10 L'État Membre assume l'entière responsabilité des renseignements portés dans le dossier de candidature, lesquels doivent être véridiques. L'ONU Tourisme ne sera pas tenue responsable de toutes données fausses, inexactes, obsolètes, incomplètes ou erronées communiquées par les candidats. Le cas échéant, la candidature sera exclue automatiquement du processus d'évaluation, et perdra également le droit de jouissance de la récompense et des avantages, et n'aura pas le droit de présenter quelque réclamation que ce soit à l'encontre de l'ONU Tourisme.
- 3.11 L'ONU Tourisme se réserve le droit de ne pas accepter, ou d'éliminer de l'initiative à tout moment, sans préavis, toute candidature qui agit de manière frauduleuse, abusive ou d'une manière contraire à l'esprit de l'initiative, aux principes de l'ONU Tourisme, au Code mondial d'éthique du tourisme ou de l'ONU ou au droit applicable, aux droits de tiers et/ou à la bonne foi. De même, tout candidat dont l'action serait contraire à la réputation ou la bonne image de l'ONU Tourisme ou de l'ONU sera éliminé.
- 3.12 Dans chaque candidature figureront les coordonnées de contact de la personne responsable de la candidature dans l'État membre pour toutes les communications avec l'ONU Tourisme au sujet des candidatures. Cette personne doit être une personne physique, ayant l'âge légal et la capacité juridique de signer un contrat, n'ayant pas été reconnue coupable aux termes d'un jugement définitif pour une infraction pénale intentionnelle, avec une peine de six mois ou plus, tant que la responsabilité pénale n'aura pas expiré.
- 3.13 La personne responsable de la candidature qui, au départ ou à n'importe quel moment au cours de l'initiative, ne remplit pas l'une quelconque de ces conditions pourra être exclu et perdre toute possibilité de recevoir un service

**Conditions**

quel qu'il soit, sans avoir le droit de réclamer quoi que ce soit de l'ONU Tourisme.

- 3.14 Les États membres participant s'engagent également à participer activement avec les villages ayant été reconnus en tant que Best Tourism Villages by UN Tourism et avec ceux qui participent au programme Upgrade et aux activités relevant de l'initiative (par exemple, en assistant aux réunions et événements pertinents, en partageant des informations, des bonnes pratiques et en participant aux formations, au renforcement des capacités et à d'autres activités connexes).
- 3.15 Les États membres participant s'engagent également à coordonner et assurer la participation des villages reconnus comme Best Tourism Villages by UN Tourism à la cérémonie d'annonce ainsi qu'à d'autres événements pertinents organisés par le Secrétariat.
- 3.16 Aucune des actions ci-dessus ne permet à quelque candidat ou candidat potentiel que ce soit de prétendre à un droit ou une réclamation d'aucune sorte pour un préjudice, des dépenses supportées, etc.

## 4. Domaines d'évaluation

- 4.1 Les candidatures seront évaluées dans les neuf domaines d'évaluation suivants liés aux Objectifs de Développement Durable (ODD) :

### Domaines d'évaluation

- **Ressources culturelles et naturelles** (ODD 8, 11, 12, 15)  
Le village possède des ressources naturelles et culturelles (matérielles et immatérielles) reconnues au niveau national, régional ou international.
- **Promotion et préservation des ressources culturelles** (ODD 8, 11, 12)  
Le village est engagé à conserver et à promouvoir ses ressources culturelles qui le rendent unique et authentique.
- **Durabilité économique** (ODD 5, 8, 9, 17)  
Le village s'attache à promouvoir la durabilité économique en misant sur le développement des entreprises, l'entrepreneuriat et l'investissement.
- **Durabilité sociale** (ODD 1, 2, 4, 5, 8, 10, 11, 12, 17)  
Le village s'engage à promouvoir l'inclusion sociale et l'égalité.
- **Durabilité environnementale** (ODD 7, 12, 13, 15, 17)  
Le village est attaché à la durabilité environnementale par la promotion et/ou la diffusion de politiques, de mesures et d'initiatives qui favorisent

**Conditions**

la préservation et la conservation de ses ressources naturelles et minimisent l'impact du développement touristique sur l'environnement.

- **Développement du tourisme et intégration de la chaîne de valeur** (ODD 8, 9, 10, 12)  
Le tourisme dans le village est considérablement commercialisé et développé. Il favorise en outre l'amélioration de la chaîne de valeur du tourisme et la compétitivité de la destination dans les domaines liés à l'accès au marché, au marketing et à la promotion, à l'innovation, au développement et à la qualité des produits.
- **Gouvernance et priorité accordée au tourisme** (ODD 9, 17)  
Le village s'engage à faire du tourisme un pilier stratégique du développement rural. Il promeut en outre un modèle de gouvernance fondé sur les partenariats public-privé, la coopération avec les autres niveaux de gouvernement et l'engagement de la communauté dans la planification et le développement du tourisme.
- **Infrastructure et connectivité** (ODD 9, 17)  
Le village a des infrastructures facilitant l'accès et les communications qui améliorent le bien-être des populations rurales, le développement des entreprises de même que l'expérience des visiteurs.
- **Santé, sûreté et sécurité** (ODD 3)  
Le village a en place des systèmes de santé, de sûreté et de sécurité pour la protection des résidents et des touristes.

4.2 Il sera demandé aux candidats de présenter des matériaux du respect pour les renseignements fournis dans des domaines d'évaluation (notamment, sans pour autant s'y limiter, des documents de support, liens vers des sites Web, etc.). Privilégiez autant que possible les liens vers les informations voulues (plutôt que des documents).

## 5. Processus d'évaluation et sélection

- 5.1 Le secrétariat de l'ONU Tourisme passera en revue les candidatures pour s'assurer du respect des critères d'admissibilité et du dépôt adéquat des candidatures.
- 5.2 Les candidatures respectant les critères d'admissibilité seront évaluées par un comité consultatif indépendant évaluera les renseignements fournis pour chacun des domaines évalués.
- 5.3 Le comité consultatif des Best Tourism Villages by UN Tourism est un organe externe multidisciplinaire composé d'experts reconnus dans divers domaines

**Conditions**

en rapport avec le tourisme et le développement rural et nommés par le Secrétaire général pour une période de deux ans. Le comité aidera à veiller aux normes techniques, à l'impartialité et à la transparence du processus d'évaluation.

- 5.4 Le comité consultatif évaluera toutes les candidatures recevables et fournira des avis au Secrétaire général de l'ONU Tourisme sur la liste de villages à décerner la reconnaissance en tant que Best Tourism Villages by UN Tourism et ceux sélectionnés pour être inclus dans le programme Upgrade.
- 5.5 La décision finale quant à savoir si les candidatures évaluées seront reconnues comme Best Tourism Villages by UN Tourism ou sélectionnées pour participer au programme Upgrade reviendra au Secrétaire général de l'Organisation mondiale du tourisme, après consultation du comité consultatif.
- 5.6 Par souci de protéger l'indépendance des évaluateurs, il ne sera pas divulgué d'informations sur l'identité des membres du comité consultatif jusqu'à la fin de leur mandat. Les villages candidats et les États membres sont tenus de s'abstenir d'exercer une influence ou des pressions pendant le processus d'évaluation et de sélection. Tout contact, ou toute tentative de contact, des membres du comité consultatif entraînera l'exclusion immédiate de l'initiative des Best Tourism Villages by UN Tourism.

## 6. Langue

- 6.1 L'anglais est la langue de travail du comité consultatif de l'initiative des Best Tourism Villages by UN Tourism.
- 6.2 Le formulaire de candidature en ligne ('Application Form') doit être envoyé en anglais ou en espagnol seulement. Les informations fournies dans d'autres langues ne seront pas prises en considération.
- 6.4 Les informations utiles concernant l'initiative, comme les Clauses et conditions et le guide pour présenter une candidature, seront disponibles dans les langues de travail suivantes : anglais, espagnol et français.

## 7. Avantages

### 7.1 Best Tourism Villages by UN Tourism :

- Les villages auxquels sera décerné la reconnaissance Best Tourism Villages by UN Tourism recevront une distinction – diplôme et trophée portant la signature du Secrétaire général de l'ONU Tourisme.
- Les villages ayant reçu la reconnaissance Best Tourism Villages by UN Tourism seront autorisés à utiliser le logo de la reconnaissance et à

**Conditions**

- l'apposer sur tous leurs supports de communication et activités, suivant les Guides relatives aux conditions d'utilisation du logo.
- Les villages ayant reçu la reconnaissance Best Tourism Villages by UN Tourism deviendront membres du Réseau Best Tourism Villages by UN Tourism.
  - Tout village reconnu comme Best Tourism Village by UN Tourism bénéficiera d'une visibilité et d'une reconnaissance internationale en tant qu'exemple de destination de tourisme rural remarquable qui préserve et promeut leurs paysages, leurs systèmes de connaissance, leur diversité biologique et culturelle, leurs valeurs et activités locales (agriculture, sylviculture, élevage et/ou pêche) y comprise leur gastronomie, et qui est clairement attaché à la durabilité dans toutes ses dimensions (économique, sociale et environnementale) avec pour but fondamental de mettre le tourisme au service du développement rural et du bien-être des populations.
  - L'ONU Tourisme se réserve le droit de demander des documents et/ou de mener toute activité voulue pour s'assurer que le village se conforme aux domaines d'évaluation après sa reconnaissance en tant que Best Tourism Village by UN Tourism.
  - La reconnaissance n'est assortie d'aucune gratification financière.

## 8. Programme Upgrade

### 8.1 Programme Upgrade

- Le programme Upgrade offre aux villages sélectionnés parmi ceux qui ont posé leur candidature et qui n'ont pas été reconnus comme Best Tourism Villages la possibilité d'améliorer certains aspects de leur développement touristique, de renforcer leur candidature et d'augmenter leurs chances d'être reconnus comme Best Tourism Villages by UN Tourism.
- Les villages sélectionnés doivent soumettre une déclaration d'intérêt écrite pour participer au programme Upgrade au Secrétariat de l'ONU Tourisme par l'intermédiaire de leur État membre respectif dans un délai de deux semaines calendaires à compter de la notification de leur sélection.
- Les villages ne deviendront membres du réseau des Best Tourism Villages by UN Tourism qu'après avoir soumis cette déclaration d'intérêt écrite. Les villages qui refusent de participer ne pourront pas devenir membres.

### 8.2 Upgrade Programme Mentorship

- Les villages participant au programme Upgrade qui sont situés dans des pays figurant sur la liste des [bénéficiaires de l'aide publique au](#)

**Conditions**

développement (APD) établie par le CAD<sup>9</sup> au moment de la sélection (voir 5.5) bénéficient d'un mentorat personnalisé. Le mentorat vise à fournir une assistance et des conseils sur mesure au(x) village(s), en se concentrant sur les domaines les moins bien notés dans le dossier de candidature des villages au sein des neuf domaines d'évaluation du BTV. Ces domaines spécifiques sont communiqués à chaque village pendant le mentorat. Le mentorat peut se dérouler sur place ou en ligne.

- Les villages non membres du CAD ne bénéficient pas du mentorat, mais conservent l'accès au processus accéléré (voir 8.3).
- Le mentorat sur place est subordonné à l'acceptation écrite par l'État membre concerné des conditions générales de participation au programme Upgrade Best Tourism Villages. À défaut, le programme Upgrade se déroulera en ligne.
- Les conditions d'éligibilité décrites à la section 3 ci-dessus s'appliquent aux États membres en ce qui concerne leurs villages bénéficiant du programme Upgrade, en particulier le paragraphe 3.3.
- L'Organisation mondiale du tourisme se réserve le droit de reporter ou d'annuler le mentorat à tout moment.
- À la fin du mentorat, les villages participants devraient avoir une compréhension claire des principaux domaines à améliorer en matière de développement touristique. Cette meilleure compréhension leur permettra:
  - Préparer une candidature plus solide pour le processus Fast Track (voir 8.3) et augmenter leurs chances d'être reconnus comme Best Tourism Villages by UN Tourism.
  - Réaliser des progrès significatifs vers un développement touristique durable à long terme, adapté à leur contexte local.

**8.3 Fast Track**

- Tous les villages participant au programme Upgrade peuvent postuler au programme Best Tourism Villages by UN Tourism via la procédure simplifiée (Fast Track). Pour les villages APD, l'éligibilité à la procédure simplifiée commence un an après la fin du programme de mentorat dans le programme Upgrade; pour les villages non APD, l'éligibilité commence un cycle après la soumission de la candidature initiale.
- La procédure simplifiée est une procédure de candidature qui se concentre sur les domaines ayant obtenu les notes les plus faibles dans la candidature initiale. L'ONU Tourisme fournira une candidature personnalisée traitant ces domaines. Les villages peuvent également

---

<sup>9</sup> La liste des bénéficiaires de l'aide publique au développement établie par le CAD comprend tous les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire selon le revenu national brut (RNB) par habitant publié par la Banque mondiale, à l'exception des membres du G8, des membres de l'UE et des pays ayant une date ferme d'adhésion à l'UE. La liste comprend également tous les pays les moins avancés (PMA) tels que définis par les Nations unies (ONU).

**Conditions**

soumettre des améliorations dans les autres domaines d'évaluation sur une base facultative.

- Chaque village dispose d'une seule possibilité, dans un délai de trois ans, de soumettre sa candidature via le processus Fast Track.
- Les villages ne peuvent postuler via le processus Fast Track que par l'intermédiaire de leur autorité nationale du tourisme, en suivant le même processus que pour la candidature normale.
- Si la candidature Fast Track abouti, le village recevra la reconnaissance Best Tourism Villages by UN Tourism.
- Si un village ne soumet pas de candidature Fast Track dans le délai de trois ans, ou si la candidature n'est pas acceptée, le village peut toujours présenter sa candidature via le processus de candidature régulier dans les conditions standard. Le moratoire de deux ans prévu à la clause 3.7 s'applique également. Le village conserve son adhésion au réseau BTV.
- Les candidatures Fast Track ne seront pas prises en compte dans le quota attribué à chaque État membre dans chaque édition de Best Tourism Villages.
- Les villages qui participent au programme Upgrade ne pourront pas postuler via le processus de candidature normal tant qu'ils n'auront pas épuisé leur opportunité Fast Track.

## 9. Réseau Best Tourism Villages by UN Tourism

- 9.1 Le Réseau (dénommés ci-après « le Réseau ») vise à fournir un espace d'échange d'expériences et de bonnes pratiques, d'apprentissage et d'opportunités parmi ses membres, et il est ouvert aux contributions d'experts et de partenaires des secteurs public et privé engagés dans la promotion du tourisme comme moteur du développement rural.
- 9.2 Les membres du Réseau sont les villages reconnus comme Best Tourism Villages by UN Tourism, et ceux qui participent au programme Upgrade.
- 9.3 Le Réseau soutient le travail de l'ONU Tourisme en identifiant les bonnes pratiques, en élaborant des lignes directrices et des recommandations politiques ainsi que des idées et des connaissances.
- 9.4 Les villages ayant reçu la reconnaissance Best Tourism Villages by UN Tourism et les villages qui participent au Programme Upgrade deviendront automatiquement membres du Réseau Best Tourism Villages by UN Tourism.
- 9.5 Le Réseau sera élargi chaque année avec de nouveaux villages reconnus comme Best Tourism Villages by UN Tourism et ceux inclus dans le Programme Upgrade dans les éditions futures de l'initiative.
- 9.6 Le Réseau est la plus grande communauté de villages partageant la vision et la mission de l'initiative pour faire du tourisme un moteur du développement rural et du bien-être. Ces villages doivent s'engager à promouvoir le rôle du tourisme dans la valorisation et la sauvegarde des villages ruraux ainsi que

**Conditions**

des paysages, des systèmes de connaissance, de la diversité biologique et culturelle, des valeurs et des activités locales qui leur sont associés.

9.7 Les principaux avantages du Réseau pour ses membres sont les suivants :

- Faire progresser les connaissances : échanges entre pairs et apprentissage auprès d'experts.
- Favoriser la collaboration et l'interaction : participation à des partenariats et à des projets collectifs.
- Améliorer la visibilité des membres : exposition sur la scène internationale, dans les médias et dans le cadre d'activités de sensibilisation.

9.8 Les membres du réseau sont censés respecter les engagements suivants :

- **Suivi** : les villages reconnus comme Best Tourism Villages by UN Tourism doivent rendre compte à l'ONU Tourisme de leurs activités, initiatives, etc. (voir section 13. Suivi)
- **Participation** : les membres sont censés participer activement aux réunions, événements et activités de formation organisés au sein du Réseau.
- **Information** : les membres sont censés partager régulièrement des informations pertinentes et actualisées sur les bonnes pratiques qui peuvent renforcer le rôle de l'initiative dans le partage et la diffusion des connaissances.
- **Promotion** : les membres doivent planifier et agir en gardant à l'esprit les valeurs des Best Tourism Villages by UN Tourism et plaider pour le respect des valeurs de l'initiative auprès des parties prenantes dans leurs destinations.
- **Mise à jour** : Maintenir à jour les informations relatives à leur village et informer le Secrétariat des Best Tourism Villages by UN Tourism de tout changement dans les coordonnées de la personne représentant le village dans le Réseau.

9.9 La langue de travail du réseau est l'anglais. Toutefois, des activités en espagnol et en français pourront également être organisées en fonction de la disponibilité des partenaires et des ressources disponibles.

9.10 Si un village reconnu comme Best Tourism Villages by UN Tourism ou participant au programme Upgrade ne respecte pas les principes de cette initiative établis dans les présentes conditions générales, ou agit de manière contraire aux principes de l'ONU Tourisme, au Code mondial d'éthique du tourisme ou aux Nations Unies, ou à la loi applicable, aux droits des tiers et/ou à la bonne foi à tout moment, l'ONU Tourisme se réserve le droit d'exclure le village du réseau.

## 10. Calendrier

Chaque année, l'ONU Tourisme publiera le calendrier de chaque édition (date de lancement et d'appel à candidatures, date limite de soumission des candidatures, etc.) et en informera les États membres.



## 11. Annonce des villages reconnus comme Best Tourism Villages by UN Tourism

- 11.1 L'annonce des villages reconnus comme Best Tourism Villages by UN Tourism sera faite à l'occasion d'un événement international organisé par l'ONU Tourisme, dans la mesure du possible
- 11.2 Les villages reconnus comme Best Tourism Villages by UN Tourism et ceux sélectionnés comme éligibles pour participer au Programme Upgrade apparaîtront aussi sur le site Web de Best Tourism Villages by UN Tourism et dans tous les autres canaux de communication et messages de l'ONU Tourisme vers l'extérieur.
- 11.3 En cas d'attribution de la reconnaissance Best Tourism Villages by UN Tourism ou d'inclusion dans le programme Upgrade, le Membre pourra participer, physiquement ou en ligne, à l'événement correspondant. Le coût des voyages et indemnités de subsistance sera aux frais du Membre.

## 12. Conditions d'utilisation des marques (nom et emblème/logo) Best Tourism Villages by UN Tourism

- 12.1 Les villages reconnus comme Best Tourism Villages by UN Tourism seront autorisés à en utiliser les marques conformément aux Directives relatives aux conditions d'utilisation de la reconnaissance Best Tourism Villages by UN

**Conditions**

Tourism (Annexe 1)<sup>10</sup>.

- 12.2 L'utilisation des marques de l'ONU Tourisme (nom, emblème, drapeau ou abréviation) est soumise à l'autorisation préalable par écrit du Secrétaire général et aux conditions générales établies par l'ONU Tourisme ayant été adoptées aux termes de la résolution 601(XIX).<sup>11</sup>

## 13. Suivi

- 13.1 Tout village ayant été reconnu comme Best Tourism Villages by UN Tourism devra remplir et soumettre un rapport de suivi annuel conformément au modèle fourni par l'ONU Tourisme. Le non-respect de cette obligation pendant deux cycles consécutifs entraînera l'exclusion du réseau Best Tourism Villages by UN Tourism.
- 13.2 Le secrétariat de l'ONU Tourisme pourra, directement ou par l'entremise de tiers, opérer un suivi par exemple en employant des techniques comme celle du 'mystery guest' (inspections effectuées incognito) ou d'autres outils d'évaluation, comme l'écoute des réseaux sociaux, les enquêtes, les entretiens, etc. pour vérifier le respect des principes de l'initiative.
- 13.3 En soumettant leurs rapports de suivi, les auteurs consentent à l'utilisation de leur contenu et des autres contenus soumis (en tout ou en partie) par l'ONU Tourisme et des tiers à des fins de recherche, de production de connaissances, de renforcement des capacités, de suivi et à d'autres fins strictement liées à l'initiative Best Tourism Villages by UN Tourisme. Les documents soumis ne peuvent être vendus, concédés sous licence ou exploités commercialement de quelque manière que ce soit par des tiers.

## 14. Propriété intellectuelle et protection des données personnelles

- 14.1 L'ONU Tourisme détient tous les droits de propriété intellectuelle, dont le titre, les droits d'auteur, les marques et les droits de brevet en rapport avec l'initiative Best Tourism Villages by UN Tourism ou en résultant.

---

<sup>10</sup> Annexe 1 - Directives relatives aux conditions d'utilisation de la reconnaissance Best Tourism Villages by UN Tourism seront disponibles uniquement aux villages ayant obtenu la reconnaissance Best Tourism Villages by UN Tourism. Seulement les villages ayant obtenu la reconnaissance Best Tourism Villages by UN Tourism seront autorisés à utiliser le logo conformément aux dispositions de ces Directives.

<sup>11</sup> A/RES/601(XIX) consultable à l'adresse <https://www.e-unwto.org/doi/pdf/10.18111/unwtogad.2011.1.q143011gl1856q48>

**Conditions**

- 14.2 En présentant leur candidature, les États membres candidats consentent expressément à l'utilisation de leur nom et de leurs activités en rapport avec l'initiative des Best Tourism Villages by UN Tourism ainsi qu'à l'enregistrement et à la conservation des fichiers connexes. S'ils sont reconnus comme Best Tourism Villages by UN Tourism, ou sélectionnés pour faire partie du Programme Upgrade, les candidats autorisent l'ONU Tourisme à partager le résumé du projet ainsi que les matériels audiovisuels fournis dans la candidature sur les sites web officiels, dans les publications, médias ou événements de l'ONU Tourisme, selon les conditions d'utilisation. Les candidats sélectionnés reconnaissent en particulier que les informations figurant sur ces sites web seront accessibles au public.
- 14.3 De même en présentant sa candidature, le candidat atteste que les projets référencés et matériels audiovisuels sont ses propres originaux et/ou qu'il détient les droits nécessaires (possession ou propriété) sur ceux-ci. Les candidats doivent dûment créditer les droits d'auteur de tiers et la licence pour les utiliser le cas échéant ou si le Secrétariat le demande à tout moment. Le candidat accepte de mettre l'ONU Tourisme hors de cause pour toute perte, réclamation, dommage, dépense ou action en responsabilité pouvant survenir concernant les droits de propriété intellectuelle ou les données personnelles de tiers en rapport avec les candidatures présentées et matériels audiovisuels publiés avec la candidature.
- 14.4 Les candidats reconnus comme des Best Tourism Villages by UN Tourism et ceux qui participent au Programme Upgrade autorisent l'ONU Tourisme à partager le matériel audiovisuel fourni dans la candidature avec des tiers, tels que, mais sans s'y limiter, les médias (par exemple, les chaînes de télévision), les organisateurs d'évènements, les éditeurs, etc. dans le cadre de leur reconnaissance comme Best Tourism Village by UN Tourism ou de leur sélection pour participer au Programme Upgrade. L'ONU Tourisme fournira à la tierce partie les droits d'auteur correspondants s'ils ont été préalablement partagés par le candidat et dans la mesure du possible. De même, l'ONU Tourisme demandera au tiers de créditer dûment les droits d'auteur correspondants et informera les villages concernés de l'utilisation de ce matériel par des tiers.
- 14.5 En soumettant leurs rapports de suivi, les auteurs consentent à l'utilisation de leur contenu et des autres contenus soumis (en tout ou en partie) par l'ONU Tourisme et des tiers à des fins de recherche, de production de connaissances, de renforcement des capacités, de suivi et à d'autres fins strictement liées à l'initiative Best Tourism Villages by UN Tourism. Les documents soumis ne peuvent être vendus, concédés sous licence ou exploités commercialement de quelque manière que ce soit par des tiers.
- 14.6 L'ONU Tourisme ne sera pas responsable des dommages directs, indirects, accessoires, spéciaux ou consécutifs découlant de l'utilisation par l'ONU Tourisme ou par l'un des tiers susmentionnés de tout type de matériel fourni dans le cadre de la candidature, y compris, mais sans s'y limiter, les audios,

**Conditions**

les vidéos et les images, ou en rapport avec cette utilisation.

- 14.7 L'ONU Tourisme ne revendique aucune propriété que ce soit sur les initiatives présentées ou tous contenus de propriété intellectuelle, droits d'auteur ou marques commerciales figurant dans les candidatures. Le candidat n'assigne pas à l'ONU Tourisme les droits de propriété industrielle ou intellectuelle découlant de sa candidature.
- 14.8 Les villages auxquels a été décerné la reconnaissance Best Tourism Villages by UN Tourism et les villages sélectionnés pour participer dans le programme Upgrade autorisent l'utilisation par l'ONU Tourisme de la totalité des données et éléments graphiques fournis dans la candidature, sans limite de temps, dans le but d'en faire mention sur le site Web ou tout autre moyen de communication de l'ONU Tourisme pour toute action ou activité liée, d'une manière ou d'une autre, à l'ONU Tourisme. L'ONU Tourisme peut également conserver les données susmentionnées dans ses archives historiques et dans des supports de stockage de nature diverse liés à l'initiative du programme.
- 14.9 Le candidat peut exercer ses droits d'accès, de rectification, d'annulation et d'opposition au traitement de ses données personnelles en envoyant un courriel à l'adresse [besttourismvillage@untourism.int](mailto:besttourismvillage@untourism.int) en précisant le droit dont il entend se prévaloir et en joignant une copie de son passeport, document national d'identité ou pièce équivalente.

## 15. Limitation de responsabilité et indemnisation

- 15.1 En aucun cas l'ONU Tourisme ne sera tenue responsable envers les candidats d'une quelconque perte ou d'un quelconque dommage direct, indirect, accessoire, particulier ou subséquent, action en responsabilité ou dépense supportée ou subie prétendument en rapport avec l'initiative des Best Tourism Villages by UN Tourism ou en résultant. Les candidats acceptent d'indemniser et de dégager l'ONU Tourisme de toute responsabilité juridique et la tenir hors de cause en cas de réclamations, pertes, actions, dommages et dépenses qui pourraient survenir, directement ou indirectement, en rapport avec cette initiative ou en résulter, y compris, sans pour autant s'y limiter, toute violation des droits de propriété intellectuelle ou autres droits de tiers ayant trait aux projets soumis.

## 16. Acceptation des clauses et conditions

- 16.1 La présentation de la candidature vaut acceptation par l'État membre de l'intégralité du contenu des présentes clauses et conditions. En outre, les États membres reconnaissent leur obligation d'informer les villages candidats de ces conditions et de veiller à ce que les villages acceptent et respectent lesdites conditions avant, pendant et après leur participation à l'initiative.

**Conditions**

L'absence d'acceptation et de conformité à l'une quelconque des dispositions des présentes clauses et conditions entraîne la non-participation du candidat aux Best Tourism Villages by UN Tourism et le rejet de la reconnaissance, le cas échéant.

## 17. Droit applicable

- 17.1 Les présentes clauses et conditions sont interprétées conformément aux principes généraux du droit international à l'exclusion de toute législation nationale.
- 17.2 Aucune disposition des présentes clauses et conditions, ou s'y rapportant, ne sera interprétée comme une renonciation aux privilèges et immunités dont jouit l'ONU Tourisme en vertu du droit national ou international, et/ou comme assujettissant l'ONU Tourisme à une quelconque juridiction nationale.

## 18. Divers

- 18.1 L'ONU Tourisme pourra, à son entière discrétion, ajuster les présentes clauses et conditions, à tout moment et comme nécessaire aux fins de l'accomplissement de la procédure exposée ici.

## 19. Considérations finales

- 19.1 L'initiative pourra être modifiée, interrompue et/ou annulée si les circonstances le justifient. De même, l'ONU Tourisme se réserve le droit de ne décerner la reconnaissance à aucun village s'il n'est pas déposé de candidatures remplissant les critères exigés.

### **Annexe 1 - Directives relatives aux conditions d'utilisation de la reconnaissance Best Tourism Villages by UN Tourism**

Les Directives relatives aux conditions d'utilisation de la reconnaissance Best Tourism Villages by UN Tourism seront disponibles uniquement aux villages ayant obtenu la reconnaissance Best Tourism Villages by UN Tourism. Seulement les villages ayant obtenu la reconnaissance Best Tourism Villages by UN Tourism seront autorisés à utiliser le logo conformément aux dispositions de ces Directives.

**Édition 2026**

**Février 2026**



Dans le but de faire du tourisme une force positive de transformation, de développement rural et de bien-être des communautés, l'initiative des **Best Tourism Villages by U Tourism** vise à faire progresser le rôle du tourisme dans la valorisation et la sauvegarde des villages ruraux, ainsi que des paysages, des systèmes de connaissances, de la diversité biologique et culturelle, des valeurs et des activités locales qui leur sont associés.

**L'Organisation Mondiale du Tourisme (ONU Tourisme)**, une institution spécialisée des Nations unies, est la principale organisation internationale jouant un rôle décisif et central dans la promotion du développement d'un tourisme responsable, durable et universellement accessible. Elle sert de forum mondial pour les questions de politique touristique et de source pratique de savoir-faire en matière de tourisme. Elle compte 160 pays, 6 territoires, 2 observateurs permanents et plus de 500 membres affiliés.